



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Convention d'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée

faite à Londres le 2 juin 1934
entrée en vigueur le 1^{er} août 1938

Réserves et déclarations

Danemark

Applicable aux îles Féroé.

Pays-Bas

Applicable au Royaume en Europe, aux Antilles néerlandaises et à Aruba.